



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 juin 2017, à 15 heures

Président : M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela)

Sommaire

Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2016 concernant Porto Rico (*suite*)

Audition des pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 10.

Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2016 concernant Porto Rico (suite) (A/AC.109/2017/L.12 et L.13)

1. **M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que le peuple portoricain a le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il ajoute que le Mouvement des pays non alignés appelle à une application rapide des résolutions connexes, dont bon nombre ont été adoptées par consensus au sein du Comité spécial, et espère que, comme les années précédentes, le Comité adoptera par consensus une nouvelle résolution sur la question de Porto Rico tenant compte de sa position. Le Mouvement des pays non alignés se réjouit par ailleurs de la décision du Gouvernement des États-Unis d'avoir commué la peine d'Oscar López Rivera.

2. Le Gouvernement des États-Unis doit assumer ses responsabilités s'agissant d'accélérer le processus qui permettra au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Il doit en outre restituer aux Portoricains les terres et les installations occupées de l'île de Vieques et de la base navale de Roosevelt Roads. Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par le conseil de supervision financière imposé au gouvernement portoricain, qui empiètera un peu plus sur les pouvoirs déjà restreints dont celui-ci dispose sur son budget. La subordination politique du peuple portoricain limite sa capacité à prendre des décisions souveraines pour répondre à ses difficultés économiques et sociales, dont la crise budgétaire actuelle, l'insolvabilité du gouvernement et la restructuration nécessaire de la dette publique.

3. **M. Arancibia Fernández** (État plurinational de Bolivie) déclare que sa délégation a accueilli chaleureusement Oscar López Rivera à l'occasion de sa première intervention devant le Comité. Son combat exemplaire n'a pas été vain; en effet, sa récente libération constitue une avancée sur la voie de l'indépendance de Porto Rico. L'Amérique latine et la région des Caraïbes continueront de le soutenir, en particulier par l'entremise du Comité, lequel reste l'instance appropriée pour débattre de la libération de peuples du joug colonial, sans laquelle la paix et la sécurité internationales ne peuvent être garanties.

4. Bien que Porto Rico fasse partie intégrante de l'Amérique latine, l'île a été privée de sa souveraineté, violée par l'imposition d'un statut colonial. En

conséquence, elle n'a été en mesure de réaliser pleinement son potentiel. Il est grand temps qu'elle fasse de nouveau partie des pays d'Amérique latine. Sa délégation engage le Gouvernement des États-Unis à permettre au peuple portoricain d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, et dans le même temps de lui restituer ses terres et d'assumer les frais de remise en état des zones utilisées pour des manœuvres militaires. La liberté et l'indépendance de Porto Rico sont des causes fondamentales qui intéressent directement tous les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes.

5. **M. Falouh** (République arabe syrienne) se réjouit de la présence d'Oscar López Rivera, retenu prisonnier des années durant pour avoir défendu le droit légitime de son peuple à l'autodétermination. Ces 40 dernières années, le Comité a adopté plusieurs résolutions sur la question de Porto Rico faisant état de l'appartenance de l'île à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et appelant le Gouvernement des États-Unis à s'acquitter de son obligation d'accélérer le processus permettant au peuple portoricain d'exercer son droit à l'autodétermination. Sa délégation espère que le projet de résolution actuel sera adopté par consensus, comme les années précédentes, ce qui attesterait de l'importance de la légitimité internationale.

6. Selon **M. Hermida Castillo** (Nicaragua), la libération d'Oscar López Rivera constitue une nouvelle victoire pour les Portoricains, qui se sont ralliés à sa juste cause et ont lancé un mouvement de solidarité internationale pour le soutenir.

7. En application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, le Comité devrait intensifier ses efforts pour contribuer à l'instauration des conditions permettant aux peuples et aux territoires non autonomes d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Malgré les avancées considérables qu'il a réalisées à cet égard, en particulier dans la région des Caraïbes, la plupart des peuples de cette région souffrent encore des séquelles du colonialisme. En conséquence, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a déclaré la région tout entière zone de paix afin de la débarrasser totalement du colonialisme et des colonies.

8. Si Porto Rico est sans conteste un pays latino-américain et caribéen à l'histoire et à l'identité propres, sa souveraineté et son indépendance sont bafouées depuis plus d'un siècle par le colonialisme. La situation relative à son endettement, à commencer par sa dette impayée et les mesures d'austérité imposées par le conseil de supervision financière, a donné lieu à un avis formel de faillite, lequel est en train de plonger le peuple

portoricain dans la pire crise économique et budgétaire qu'il ait connue en 50 ans. En plus d'apporter des preuves supplémentaires de la faillite du statut colonial de l'île, cette crise a d'autres conséquences préoccupantes, au rang desquelles la fermeture d'écoles, la réduction des prestations sociales dans la fonction publique et dans le secteur privé, des coupes dans les budgets universitaires ainsi que des restrictions concernant les soins de santé, l'éducation et d'autres services de base. Par conséquent, le Comité et la communauté internationale doivent prêter une plus grande attention à de tels développements et la demande adressée de longue date par le Comité à l'Assemblée générale l'invitant à examiner plus à fond tous les aspects de la situation coloniale de Porto Rico doit être traitée plus énergiquement.

9. **M. Sevilla Borja** (Équateur) dit que son pays continue de soutenir le droit inaliénable des Portoricains à l'autodétermination et à l'indépendance, en vertu de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Ces derniers mois, la légitimité de la lutte menée par le peuple en faveur de la décolonisation a été confirmée par deux événements majeurs. Il s'agit premièrement de l'effondrement de la situation économique, sociale et financière du pays auquel son statut de prétendu État libre associé n'a pas permis de faire face, que ce soit à travers la gestion de ses affaires publiques ou en recourant à l'autodétermination ou l'autonomie gouvernementale; la nomination par le Congrès américain d'un comité de supervision financière illustre clairement le caractère pérenne de la situation coloniale à Porto Rico. Deuxièmement, le récent simulacre de référendum, qui n'était pas conforme aux normes internationales et obligeait la population à se prononcer sur l'annexion du pays en tant qu'énième État des États-Unis d'Amérique, a été boycotté par 77 % de la population.

10. Qu'Oscar López Rivera ait rejoint la lutte pour l'indépendance de Porto Rico en tant que citoyen libre est un motif de réjouissance. La Communauté latino-américaine et caribéenne des États souverains ne sera pas complète tant que Porto Rico n'en sera pas membre à part entière. La communauté internationale doit appuyer ce processus. En outre, la Puissance administrante doit satisfaire dans le même temps aux obligations connexes qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

11. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, **M. Arcia Vivas** (République bolivarienne du Venezuela) se réjouit de la libération d'Oscar López Rivera et salue le Comité pour le rôle qu'il a joué dans la campagne internationale mise sur pied pour le libérer. En dépit des nombreuses résolutions adoptées par le

Comité, il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'autodétermination et l'indépendance de Porto Rico et d'autres États sous domination coloniale. Porto Rico est manipulée par les États-Unis qui lui ont imposé une multitude de lois et de réglementations qui ont entravé son développement économique et l'ont empêchée de nouer des accords économiques ou d'adhérer à des partenariats régionaux et sous-régionaux existants de son propre chef, donnant lieu à une grave crise et à une dette publique insurmontable. Le simulacre de solution que le Congrès des États-Unis lui a imposé sous la forme d'un comité de supervision habilité à décider de l'affectation des deniers publics et les mesures d'austérité adoptées – au rang desquelles des coupes dans le financement des services publics – ne peuvent signifier pour autant la fin de la lutte du peuple portoricain pour la décolonisation. Quant au plébiscite demandé par le gouverneur actuel, même d'autres responsables politiques en ont contesté la légitimité et la majeure partie de la population l'a boycotté. Le colonialisme entache la conscience de l'humanité et viole le droit international. En conséquence, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour accélérer le processus visant à permettre aux Portoricains d'exercer pleinement leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

12. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) dit qu'Oscar López Rivera incarne la résistance, la fierté et la bravoure du peuple portoricain et que son exemple doit inciter le Comité à intensifier ses efforts afin d'appuyer les aspirations légitimes des peuples coloniaux qui luttent pour exercer leur droit à l'autodétermination.

13. Depuis l'imposition, il y a plus de 60 ans, du statut d'État libre associé, mal nommé *Estado Libre Asociado*, la prétendue liberté de l'île a été totalement régie par le Congrès des États-Unis, y compris dans les domaines de la défense, des relations internationales, du commerce extérieur et de la politique monétaire. Ce statut, qui est une mascarade entretenue par le Gouvernement des États-Unis pour préserver sa domination coloniale, a été mis en évidence par la Cour suprême, le Congrès des États-Unis et même l'Administration américaine elle-même, lorsqu'il a été clairement établi que Porto Rico n'était pas souverain et qu'il s'agissait d'un territoire colonial entièrement assujéti à l'autorité de Washington. Bien que la majorité de la population ait rejeté en novembre 2012 l'état de subordination politique à laquelle l'île est actuellement soumise, la situation coloniale de Porto Rico demeure inchangée.

14. Le référendum de 2017 a été un nouveau simulacre, rejeté par les différents partis politiques,

comme en atteste la faible participation électorale. N'ayant pas eu pour objectif de promouvoir la décolonisation en vertu de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, il n'a pas constitué un exercice légitime d'autodétermination. La situation économique et sociale de Porto Rico s'est détériorée depuis le précédent débat du Comité. En effet, devant composer avec une récession et une dette publique de 70 milliards de dollars, le comité de supervision financière imposé par le Gouvernement des États-Unis a contraint l'île à se soumettre à des coupes draconiennes dans ses services publics de base.

15. Cuba réaffirme le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution susmentionnée et l'applicabilité des principes fondamentaux de cette dernière à la question de Porto Rico. Le sort de l'île n'est pas une question interne qu'il appartient aux États-Unis de trancher de manière définitive. C'est au Comité spécial de la décolonisation et à l'ensemble de la communauté internationale de le faire. Les participants au sommet de 2017 de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) ont rappelé l'identité latino-américaine et caribéenne de Porto Rico, tandis que les participants à la réunion au sommet de 2106 du Mouvement des pays non alignés ont réaffirmé le droit du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance et demandé instamment que l'Assemblée générale procède à un examen de tous les aspects du cas de Porto Rico.

16. La situation coloniale de Porto Rico doit être réglée de toute urgence dans le respect du mandat de l'Organisation des Nations Unies. Cuba, pour sa part, a de tout temps été attachée à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple portoricain. Au fil des siècles, certains Portoricains se sont dévoués à cette cause, constituant ainsi un exemple non seulement pour Porto Rico mais aussi pour Cuba. En dépit des initiatives visant à les séparer, les deux nations restent à jamais unies par des siècles d'histoire. Plus de 119 années de domination coloniale ne peuvent suffire pour assimiler ou décourager le peuple portoricain, voire pour le déposséder de sa culture, de son identité et de ses aspirations nationales.

17. **M. Zamora Rivas** (El Salvador), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, indique que l'importance de l'identité latino-américaine et caribéenne de Porto Rico a été soulignée au plus haut niveau lors du Sommet de la CELAC en janvier 2017. La Communauté a par ailleurs pris note des décisions du Comité sur ce point et a rappelé l'intérêt qu'elle portait à cette question. Les pays membres de la CELAC sont déterminés à continuer

d'œuvrer dans le cadre du droit international et, en particulier, de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, pour que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes devienne un territoire sans colonialisme ni colonies.

Audition des pétitionnaires (suite)

18. Le **Président** explique que, conformément à la pratique habituelle du Comité, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront après avoir fait leur déclaration.

19. **M. Nieves** (Brigada Guarionex) précise que le territoire de l'État de Borinken a été habité et gouverné des siècles durant par ses propriétaires ancestraux, le peuple autochtone taïno. Toutefois, l'Espagne, en 1493, et ensuite les États-Unis ont envahi ce territoire et spolié les terres sur lesquelles aucun des deux pays n'avait donc le moindre droit. Le système colonial imposé par le statut d'État libre associé de Borinken ne constitue pas un gouvernement légitime. Le colonialisme est interdit et est considéré comme un crime sous toutes ses formes en vertu de la résolution 2621 (XXV) de l'Assemblée générale. Comment les États-Unis peuvent-ils commettre un pareil crime au XXI^e siècle? En tout état de cause, imposer un comité de surveillance, un Président étranger et un Congrès que les Portoricains ne peuvent élire tient de la dictature. Le contrôle exercé par les États-Unis s'est soldé par une dette considérable et un effondrement économique. Dans une Porto Rico libre, cette dette serait jugée illégitime et serait annulée.

20. L'État de Borinken doit être libre et cette liberté relève de son droit inaliénable, consacré dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il jouira ainsi immédiatement de plein droit de son indépendance. Les États-Unis se sont efforcés en vain de réduire à néant la nationalité borinken alors que certains Borinkens sont nés à New York. Porto Rico n'est pas une île inhabitée colonisée par le peuple américain mais la patrie d'un peuple qui en a hérité d'autochtones caraïbes et taïnos. En tant que nation, Borinken a le droit d'exercer pleinement sa souveraineté sous l'autorité d'un gouvernement souverain et de disposer d'un siège à l'Assemblée générale des Nations Unies. M. Nieves engage le Comité à agir au nom de Borinken et à chercher à obtenir, d'une part, la suppression du gouvernement colonial illégal imposé par le statut actuel de Porto Rico et, d'autre part, le transfert des pouvoirs souverains usurpés par les États-Unis à la nation de Borinken.

21. **M. Lugaro Segarra** (Partido Nacionalista de Puerto Rico) déclare qu'étant donné que Porto Rico a été reconnue par les États-Unis comme l'une de leurs

possessions, que le Congrès des États-Unis exerce sa souveraineté sur ce territoire et que la loi du Congrès instituant un comité de supervision composé de membres nommés par Washington a été adoptée, le système utilisé par l'empire pour administrer sa colonie est à l'arrêt. Il est une fois encore clairement apparu que les États-Unis avaient dupé la communauté internationale en 1953 afin d'empêcher délibérément l'ONU d'exercer un contrôle sur Porto Rico en tant que territoire non autonome. Bien que les relations entre les États-Unis et Porto Rico n'aient pas évolué en 119 ans, l'on ne saurait dire que le statut de territoire non autonome de l'île n'a pas changé depuis l'adoption de la résolution 748 (VII) de l'Assemblée générale en 1953.

22. Porto Rico est en proie à une crise profonde touchant la société sous tous ses aspects. Sa souveraineté ayant été violée par le Congrès des États-Unis depuis que ces derniers l'ont envahie, l'île n'est pas en mesure de prendre en charge son propre développement. Sa dette considérable a été contractée par le prétendu gouvernement de Porto Rico; elle n'incombe pas aux Portoricains mais bien à l'empire. Par ailleurs, ayant exploité ce territoire et y ayant procédé à des expérimentations et perpétré des massacres un siècle durant, les États-Unis ont une dette envers Porto Rico. Il appartient à l'ONU de se préoccuper de la situation extrêmement critique de l'île, qui est sur le point de voir les droits de l'homme réduits à néant – à commencer par le droit à la vie et à l'existence en tant que nation. En conséquence et à la lumière de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, sachant que la situation de Porto Rico, comme celle de toute colonie, n'est pas une affaire interne et que les États-Unis doivent reconnaître le principe selon lequel les habitants de ce territoire jouissent de droits inaliénables, l'ONU se doit d'exiger des États-Unis, en tant que Puissance administrante, qu'ils présentent un rapport sur la situation économique, sociale et politique de Porto Rico et sur les mesures qu'ils ont prises pour octroyer son indépendance à ce territoire. Le parti de M. Lugaro Segarra prie le Comité de procéder à une enquête indépendante sur la situation de l'île, ou, à défaut, de recommander une telle enquête dans le rapport qu'il adressera à la Quatrième Commission.

23. Le Partido Nacionalista de Puerto Rico se réjouit de la libération d'Oscar López Rivera et salue sa présence dans la salle de réunion. Il appelle à la libération rapide d'Ana Belén Montes, prisonnière d'opinion, et de tous les prisonniers politiques du monde entier.

24. **M^{me} Bodon Ramos** (Fuerza de Resistencia Cívica Boricua) déclare que son organisation invite à une résistance civile pacifique pour libérer le peuple de

Porto Rico et pour rétablir sa souveraineté une fois pour toutes en instaurant un nouveau système fondé sur la justice, la liberté, l'équité et la solidarité à la place du système colonial illégitime. Tyrannique, le Gouvernement des États-Unis a plongé Porto Rico dans une crise politique, économique et sociale sans précédent. Le récent plébiscite est frauduleux compte tenu de l'impossibilité de libérer un peuple en recourant aux mécanismes censés légitimer l'impérialisme des États-Unis. L'organisation de M^{me} Bodon Ramos engage donc les États Membres à ne pas collaborer avec ce régime de quelque façon que ce soit. Elle soutient en outre la demande visant à reconnaître l'État national souverain de Borinken comme un État Membre, de manière à mettre fin à l'oppression et à l'exploitation coloniales subies par son peuple depuis plus de 500 ans.

25. Dans une déclaration prononcée au nom de l'État national souverain de Borinken, **M^{me} Ortega** (International Human Rights Association of American Minorities) dit que le Comité doit condamner et déclarer nul et non avenu le prétendu plébiscite illégal et frauduleux organisé le 11 juin 2017 à Porto Rico, constitutif d'une violation du droit du peuple portoricain à l'autodétermination. Quatre conditions doivent être remplies pour qu'un plébiscite soit en bonne et due forme : la supervision de l'Organisation des Nations Unies; le retrait total des forces militaires américaines, des organismes de sécurité et des services de renseignement dans leurs bases militaires; l'octroi d'un délai suffisant afin de permettre aux Portoricains de s'informer en s'appuyant sur des médias libres et équitables et d'engager un véritable débat sur les options dont ils disposent; et la garantie, avant le plébiscite, que la volonté du peuple, quel qu'en soit l'objet, y compris et en particulier s'il s'agit de l'indépendance, sera respectée. L'État national souverain de Borinken ayant satisfait à toutes les conditions d'admission en tant qu'État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, le Comité doit le reconnaître en tant que tel et faire part de cette reconnaissance à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour examen et suite à donner.

26. **M. Alicea Rodríguez** (Colegio de Profesionales del Trabajo Social de Puerto Rico) dit que les ravages de la campagne d'assimilation de la puissance coloniale, la mise en place d'institutions répressives, les agressions physiques et les crimes haineux démontrent les effets pervers du colonialisme sur la nation portoricaine. La décision unilatérale d'imposer un conseil de supervision et d'administration financières à Porto Rico et de lui octroyer le statut d'instance suprême de prise de décisions fait ressortir encore davantage la domination coloniale subie par le pays. En détruisant

des institutions chargées de garantir un niveau de vie décent à la population et en promouvant des conditions de travail difficiles, le conseil a montré son incompetence et son mépris pour les droits fondamentaux du peuple portoricain comme pour la réalité sociale dans le pays. La démocratie échappe au peuple portoricain, et ses demandes légitimes concernant la transparence des finances publiques, de l'administration et de la politique restent sans réponse. Les trois quarts des enfants vivent dans l'extrême pauvreté, et des milliers d'entre eux sont privés d'accès aux services d'éducation spécialisés, aux médicaments et à l'eau potable.

27. La loi portant création du conseil a à l'évidence été promulguée pour servir les intérêts des créanciers du gouvernement colonial de Porto Rico. Les mesures d'austérité préconisées par le conseil ont des effets particulièrement alarmants sur la situation socioéconomique des familles portoricaines, les appauvrissant encore davantage et poussant de nombreux Portoricains à émigrer, dont d'éminents spécialistes qui pourraient apporter une contribution essentielle à la reconstruction d'une société dévastée par le colonialisme.

28. La question coloniale de Porto Rico doit être portée devant l'Assemblée générale, qui devrait contraindre les États-Unis à faciliter un véritable processus de décolonisation dans le cadre duquel les Portoricains se verraient proposer plusieurs options basées sur le droit international, à la différence du récent plébiscite, qui n'était pas valide.

29. **M. Martínez Velázquez** (Movimiento Unión Soberanista) dit qu'après des années passées à ignorer la question du statut colonial de Porto Rico, les États-Unis ont récemment admis posséder un territoire colonial, en violation de la Charte des Nations Unies et de nombreuses résolutions et traités internationaux qu'ils ont ratifiés. Le Comité devrait dénoncer la revendication immorale et illégale du Gouvernement des États-Unis selon laquelle le Congrès des États-Unis constitue la seule et unique source de l'autorité gouvernementale à Porto Rico; la souveraineté sur Porto Rico est le droit inaliénable de son peuple. En outre, pour respecter les droits fondamentaux du peuple portoricain, les États-Unis doivent lui permettre au plus vite d'exercer son droit à l'autodétermination. Le plébiscite du 11 juin 2017 ne peut être considéré comme un réel exercice de ce droit à cause de l'ingérence du Gouvernement des États-Unis, de l'inclusion honteuse du statut colonial dans les choix proposés et de l'abstention de 67 % de la population, signe que seules les factions favorables à l'annexion ont participé au vote. La domination ouvertement colonialiste imposée

aux institutions politiques portoricaines par le conseil de supervision et d'administration financières fait que l'intégration ne peut être considérée comme une option viable pour la décolonisation de l'île, car le Principe IX de la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale stipule que tout territoire dont l'intégration est proposée doit avoir atteint un stade avancé d'autonomie et avoir des institutions politiques libres.

30. La délégation de M. Martínez Velázquez appelle le Comité à exclure l'option de l'intégration proposée par les États-Unis. Elle se réjouit que le Comité ait pris l'initiative de promouvoir le dialogue entre le Gouvernement des États-Unis et les organisations politiques portoricaines en vue de permettre au peuple portoricain d'exercer son droit à l'autodétermination en organisant une assemblée constitutionnelle sur la question du statut. Les organisations considérant la libre association comme un choix possible pour le processus de décolonisation, par exemple celle dont fait partie l'intervenant, devraient être les seules autorisées à défendre cette option lors de futurs dialogues.

31. **M. Alomar** (Organization for Culture of Hispanic Origins) dit qu'année après année, des pétitionnaires portoricains viennent plaider en vain leur cause devant le Comité, qui ne considère même pas l'île comme une colonie et continue d'assister à sa destruction, en pleine Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, qui est déjà la troisième consacrée à cette question. Il se demande ce qui doit être fait pour obtenir l'aide dont Porto Rico a besoin. Les puissances administrantes des territoires non autonomes ont manqué aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, et l'Organisation et d'autres organismes internationaux n'ont pas demandé de comptes à ces puissances. Pendant ce temps, des hommes, femmes et enfants portoricains se trouvent dans une situation socioéconomique extrêmement difficile – des familles se voient forcées de confier leurs enfants à des orphelinats, les hôpitaux et les écoles sont mis à rude épreuve ou doivent tout simplement fermer, le prix des services publics s'envole. Le Comité, de par son inaction, contribue à causer cette détresse. N'étant ni responsable de la colonisation de Porto Rico ni capable d'ordonner sa décolonisation, le Comité doit servir de lien entre les militants et ceux qui en ont le pouvoir.

32. La colonisation – qui est fondée sur l'exploitation, est souvent génocidaire et est intrinsèquement raciste, puisqu'elle considère une culture supérieure à une autre – est comparable à un acte d'anéantissement. L'Organisation des Nations Unies a reconnu ces faits lorsqu'elle a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dans

laquelle il est demandé de mettre rapidement fin au colonialisme. M. Alomar dit que le processus de décolonisation de son île est tout sauf rapide, et qu'il est temps que le Comité fasse des efforts à la mesure de ceux des militants portoricains pour mettre fin aux souffrances de son peuple.

33. **M^{me} Cruz Soto** (New York Solidarity with Vieques) dit que la réquisition violente de l'île-municipalité de Vieques par les États-Unis démontre l'importance du droit à l'autodétermination et est un bon exemple des effets du colonialisme militarisé. La population de Vieques souffre d'un taux élevé de pauvreté, de morbidité et de mortalité, et l'île a subi des bombardements constants durant 60 ans qui y ont causé des ravages écologiques. De plus, les habitants n'ont pas accès aux infrastructures dont ils ont besoin pour s'épanouir pleinement. Si Porto Rico n'avait pas été un état colonial, l'expropriation de la population n'aurait pas été aussi brutale et la marine américaine n'aurait pas pu agir en toute impunité. Alors qu'elle a quitté l'île-municipalité en 2003, la marine continue d'y diriger les efforts de remise en état avec l'appui du Gouvernement des États-Unis qui continue de nier tout lien entre les décennies de bombardements et la crise sanitaire sur place. Si les habitants de Vieques n'avaient pas été des sujets coloniaux, ils auraient obtenu sans difficulté des dédommagements pour garantir leur avenir sur leur île.

34. **M. Toledo García** (American Association of Jurists) dit que Porto Rico n'est qu'une des nombreuses colonies à avoir été exploitées par l'empire qui les a conquises, et que l'absence de développement durable et la grave crise financière qui l'affectent ne sont que les conséquences les plus récentes de cette exploitation. Depuis 1898, le Congrès des États-Unis s'est arrogé le pouvoir de décider seul du destin de l'île. En 2015, le Gouverneur de Porto Rico a reconnu que la dette de l'île, estimée à 72 milliards de dollars, ne pouvait être remboursée, et a cherché à la renégocier et à proposer des modalités de paiement viables aux créanciers. À ce jour, le gouvernement de Porto Rico et le conseil de supervision et d'administration financières mis en place par le Gouvernement des États-Unis en 2016 refusent de réaliser un audit de la dette. Le peuple portoricain a le droit de savoir si cette dette a été contractée illégalement et de connaître l'identité des débiteurs, tout comme il a le droit de savoir si cet argent a été prêté à des taux usuraires ou si des fonds publics ont été détournés.

35. Le Gouvernement des États-Unis doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'ONU. Pour cela, il doit restructurer la dette portoricaine de manière à permettre le développement durable de l'île et doit

prendre des mesures urgentes pour y juguler les graves conséquences de la crise sur les plans politique, économique et social. Les étudiants de l'Université de Porto Rico ont le droit de manifester contre la situation causée par la dette et contre les coupes imminentes dans le budget de l'Université sans avoir à craindre d'éventuelles représailles du pouvoir judiciaire. Les possibilités d'emploi limitées et l'incertitude économique poussent des milliers de Portoricains à fuir leur île.

36. **M^{me} Montes Mock** (Mesa de Trabajo por Ana Belén Montes en Puerto Rico) dit qu'Ana Belén Montes, Portoricaine ayant grandi au sein de la diaspora, a été condamnée à 25 ans de prison pour avoir fait preuve de solidarité avec le peuple cubain et s'être opposée aux desseins belliqueux du Gouvernement des États-Unis visant cette autre nation insulaire. Après s'être élevée à un poste important au Pentagone, elle a été arrêtée et accusée d'avoir planifié la remise au Gouvernement cubain d'informations classifiées. Elle a reconnu les faits, expliquant qu'elle considérait avoir l'obligation morale d'aider Cuba à se défendre contre les États-Unis, qui cherchaient à lui imposer leurs valeurs et leur système politique. Âgée de 60 ans, elle en a passé 16 en prison sous haute surveillance. Après avoir été traitée pour un cancer, elle n'a pas accès aux soins médicaux qu'elle désire et en est réduite à compter sur l'aide d'autres détenus. De par ses actes courageux et désintéressés, elle mérite la solidarité des communautés portoricaine et cubaine.

37. **M. Bermúdez Zenón** (Grupo por la Igualdad y la Justicia de Puerto Rico) dit que, puisque les États-Unis continuent de faire fi des résolutions du Comité réitérant le caractère illégal et immoral de la domination coloniale de Porto Rico – 36 selon le dernier décompte –, l'envahisseur américain doit être expulsé du territoire portoricain par tous les moyens nécessaires ou par une coalition des Nations Unies. L'empire américain doit libérer Porto Rico, tout comme il a fini par libérer le prisonnier politique Oscar López Rivera. Le colonialisme américain a donné naissance à des Portoricains prêts à exploiter et à opprimer leurs compatriotes, et à devenir milliardaires à leurs dépens. Le conseil illégitime de supervision et d'administration financières doit répondre de ses vols.

38. Durant sa campagne électorale, le Président des États-Unis, Donald Trump, n'a pas essayé de se rendre à Porto Rico en quête de contributions, car il est bien au fait des différences morales et culturelles marquées entre les États-Unis et Porto Rico. Aucune Portoricaine ne tolérerait la conduite dont le Président élu par le peuple américain s'est vanté durant sa campagne. Enfin, le plébiscite organisé à Porto Rico est invalide, car un

peuple sous le joug d'une occupation militaire ne peut exercer son droit de vote en toute liberté.

39. **M^{me} Sheridan-González** (New York State Nurses Association) dit que le statut colonial de Porto Rico a un effet catastrophique sur la santé de sa population et que nombre des habitants les plus vulnérables sont pris dans un cercle vicieux de pauvreté, de maladie, de dette et de plus grande pauvreté. Les gouvernements coloniaux considèrent que la vie des colonisés a moins de valeur. En conséquence, la population et l'environnement de Porto Rico ont été utilisés aux fins d'essais et de recherches. Dans les années 50 et 60, des compagnies pharmaceutiques ont utilisé des Portoricaines comme cobayes pour tester des contraceptifs oraux avant de les considérer suffisamment sûrs pour les femmes aux États-Unis, mélange effrayant d'eugénisme et de contrôle de la population. Un tiers des Portoricaines ayant de 20 à 49 ans à l'époque ont été stérilisées sans avoir donné un consentement éclairé. Des spéculateurs dans le domaine du tourisme médical envisagent la possibilité d'ouvrir un centre de greffe d'organes à Porto Rico, attirés par le nombre d'organes disponibles ayant appartenu à des personnes jeunes et en bonne santé, chez qui le taux de mortalité est élevé des suites directes de la pauvreté ou de la violence.

40. L'utilisation de Porto Rico comme terrain d'essai pour des armes et pour des entraînements militaires a endommagé les écosystèmes et y a causé une prévalence extrêmement forte de cancers et d'autres maladies, en particulier sur l'île de Vieques. Des tests en mer ont dévasté l'industrie de la pêche et l'agriculture a été rendue bien plus difficile. L'économie de monoculture imposée par les entreprises américaines et l'absence de systèmes de traitement et de distribution des denrées alimentaires font que 90 % de la nourriture doit être importée, à des prix exorbitants, alors qu'elle pourrait être produite localement.

41. L'imposition du conseil de supervision et d'administration financières a privé Porto Rico de son autonomie, y a fait augmenter le taux de chômage et baisser les salaires, et a restreint les droits des travailleurs. Des écoles et des hôpitaux ont fermé et l'émigration a atteint des niveaux sans précédent, des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé ayant quitté le pays en masse. Bien que les habitants de Porto Rico payent autant d'impôts que les résidents des États-Unis pour financer la sécurité sociale et le système Medicare, les dépenses de santé par habitant sont trois fois plus importantes aux États-Unis que sur l'île, où la priorité est donnée au remboursement de la dette.

42. Le taux de vaccination a baissé, les hôpitaux font face à une pénurie de lits, les temps d'attente aux

urgences atteignent des niveaux dangereux et la lutte antivectorielle est insuffisante. Le taux de morbidité et de mortalité est plus élevé que dans la nation colonisatrice pour presque tous les types de maladies. Le Gouvernement des États-Unis et les banques et entreprises dominantes n'ont pas les intérêts du peuple portoricain à cœur, et il faut mettre fin à cette situation immorale et oppressive.

43. **M. Hart** (Socialist Workers Party) décrit la libération de Oscar López Rivera comme une victoire pour les travailleurs de Porto Rico, des États-Unis et d'ailleurs. L'indépendance de Porto Rico n'est pas seulement nécessaire pour permettre au peuple portoricain de déterminer librement son avenir, elle est aussi dans l'intérêt des travailleurs aux États-Unis, car tous les travailleurs ont des intérêts communs et mènent le même combat, et doivent tous se libérer de l'influence des États-Unis et de la classe dirigeante capitaliste que ce pays représente. La crise capitaliste mondiale affecte particulièrement les travailleurs portoricains à cause de l'asservissement colonial qui leur est imposé par les États-Unis, nation où les travailleurs et agriculteurs voient leurs emplois et leurs salaires menacés et leur accès aux soins de santé et aux pensions de retraite remis en question, en plus de ressentir les effets des incessantes guerres impérialistes à l'étranger.

44. La crise provoquée par la dette de 74 milliards de dollars est instrumentalisée pour forcer les travailleurs portoricains à payer de riches créanciers et fonds spéculatifs. Le parti de M. Hart reste solidaire des centaines de milliers de travailleurs portoricains qui ont été forcés d'émigrer aux États-Unis pour des raisons économiques, et déclare que les travailleurs des deux pays se batront côte à côte. La classe dirigeante des États-Unis tente de convaincre les Portoricains que leur survie dépend des États-Unis, tout comme elle essaie de convaincre les travailleurs aux États-Unis qu'ils sont incapables d'organiser la société par eux-mêmes.

45. Lors d'une récente visite à Cuba, M. Hart s'est joint à une délégation des États-Unis qui s'est rendue à Guantánamo, qui se trouve sur le territoire souverain de Cuba mais est contrôlé par les États-Unis. La lutte pour mettre fin à la domination coloniale américaine à Porto Rico et la lutte pour faire cesser l'occupation de Guantánamo vont de pair. La révolution cubaine montre que les travailleurs et les agriculteurs peuvent s'approprier le pouvoir politique détenu par la classe capitaliste.

46. **M^{me} Bustillo Hernández** (Asociación Puertorriqueña de Profesores Universitarios) explique que son organisation est celle qui représente le plus d'enseignants de l'Université de Porto Rico,

établissement d'enseignement supérieur où ont été formés des milliers de Portoricains et qui constitue le principal centre de recherches du pays. Les travaux de l'Université sont rendus possibles par le financement fourni par le gouvernement de Porto Rico et par les efforts dévoués de milliers d'enseignants, de chercheurs et de membres du personnel non enseignant.

47. L'université publique est désormais menacée, car la nation portoricaine fait face à de nouveaux défis en termes de développement humain, économique, social, culturel et politique, et aussi en raison de son statut colonial qui la force à recourir à des mécanismes juridiques internationaux pour faire respecter ses droits et obtenir des dédommagements au titre des préjudices qu'elle subit. Le conseil de supervision et d'administration financières compte réduire le financement de l'Université de Porto Rico de 3 milliards de dollars sur les 10 années à venir, bien qu'il s'agisse du projet socioéconomique et de justice sociale le plus abouti de l'histoire du pays. Un enseignement universitaire de qualité et abordable représente une opportunité réelle de surmonter les obstacles personnels, sociaux et culturels résultant de la pauvreté. Plus de 55 % des étudiants de l'Université ont fréquenté des écoles publiques et la plupart viennent de familles aux revenus modestes. Les coupes budgétaires imposées par le conseil menacent l'existence même de l'Université et constituent donc une attaque du Gouvernement des États-Unis contre le droit au développement socioéconomique du peuple portoricain.

48. Le Comité doit donc dénoncer l'attaque du pouvoir colonial contre la dignité de la nation portoricaine, et en particulier contre sa politique visant à offrir un enseignement supérieur et des soins de santé abordables. Il doit aussi réaffirmer que l'Université de Porto Rico est indispensable à la reconstruction du pays et à la résistance au pouvoir colonial, et s'assurer que la communauté internationale appuiera la demande adressée aux États-Unis pour qu'ils garantissent l'accès à des services essentiels de soins de santé et d'enseignement public de qualité, pour un prix aussi bas que possible.

49. **M^{me} Quiñones Domínguez** (Asociación de Economistas de Puerto Rico) dit que Porto Rico est une colonie économique des États-Unis. Le Congrès américain agit comme pouvoir souverain de l'île et prend en son nom toutes les décisions liées aux finances, aux relations diplomatiques, à la migration et au commerce. Pire encore, les États-Unis intensifient leur politique coloniale interventionniste par l'intermédiaire du conseil de supervision et d'administration financières, qui a imposé à l'île un plan d'austérité

destiné à rembourser sa dette. Cependant, l'origine de la dette est douteuse et aucun audit n'a été autorisé.

50. Porto Rico est en état de siège, et les personnes favorables à l'indépendance ou qui s'opposent aux politiques publiques sont incriminées par des amendements au code pénal. La situation a empiré suite à de récentes manifestations contre des coupes budgétaires de plusieurs millions de dollars. Des citoyens ont été arrêtés et incarcérés sans avoir eu droit à une procédure régulière. On essaye de détruire l'Université de Porto Rico et de la rendre incapable de formuler un plan pour le futur du pays, de fournir des services au peuple, de mener des recherches, d'améliorer la qualité de vie sur l'île et d'y promouvoir le développement et la croissance. Les étudiants défendent l'éducation à Porto Rico et sensibilisent la population aux conséquences des politiques d'ajustement, mais ils sont poursuivis en justice et emprisonnés.

51. Porto Rico fait face à une pauvreté grandissante, à une détérioration des conditions de vie, à la violence, à l'émigration de masse, à l'insolvabilité et à l'endettement chronique. L'imposition de la clause de la Constitution des États-Unis sur le commerce inter-États a des effets ravageurs sur l'activité commerciale à Porto Rico. Les décisions économiques et politiques sont prises au niveau fédéral et ont des effets négatifs sur la santé et même sur la vie du peuple portoricain. L'application de la loi sur la marine marchande oblige les habitants de Porto Rico à payer des sommes encore plus élevées pour leurs achats. Les agences américaines chargées de l'environnement sont en partie responsables des dommages subis par l'environnement et la population de l'île. Les États-Unis doivent verser des indemnités au peuple portoricain pour les dommages physiques et mentaux qu'il a subis pendant des années de colonialisme, d'exploitation économique et sociale, et de pollution.

52. **M^{me} Ruiz Goyco** (International Law Students Association) dit que Porto Rico a toujours été une colonie et que le Comité devrait porter à l'attention de l'Assemblée générale les effets dévastateurs de la crise économique, sociale et humanitaire qui touche l'île. Lorsque le statut de libre association a été instauré en 1952, un cadre institutionnel a été donné à la colonisation. La Cour suprême des États-Unis a récemment estimé que le Congrès des États-Unis constituait la seule et unique source de l'autorité gouvernementale à Porto Rico. Le Congrès a adopté la loi relative à la supervision, la gestion et la stabilité économique de Porto Rico (*Puerto Rico Oversight, Management, and Economic Stability Act*, ou « loi PROMESA »), portant création d'un conseil de

supervision et d'administration financières chargé d'aider le gouvernement de l'île à gérer les finances publiques. En vertu de cette loi, ni le Gouverneur, ni le parlement, qui ont été élus par le peuple, ne peuvent contrôler les activités du conseil. Ils ne peuvent pas davantage promulguer ou mettre en œuvre des lois qui abrogeraient la loi PROMESA.

53. Le pays est dirigé par les membres du conseil nommés par le Congrès et le Président des États-Unis. En 1946, plusieurs États Membres de l'ONU ont dressé une liste des territoires qui étaient sous leur contrôle mais n'étaient pas autonomes. Porto Rico n'a pas été intégrée à la liste des territoires à décoloniser. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dans laquelle certains principes de décolonisation étaient énoncés, a été adoptée en 1960. Toutefois, étant donné qu'un référendum a été organisé à Porto Rico et que la majorité des électeurs se sont prononcés en faveur du statut de libre association, l'ONU a considéré que les Portoricains avaient acquis leur autonomie. En réalité, la loi PROMESA est une illustration manifeste du colonialisme et est incompatible avec les dispositions de la Déclaration. La situation actuelle entrave le développement durable. Par exemple, Porto Rico ne peut pas être membre de l'Organisation des États américains et ne peut donc pas participer aux processus d'intégration régionale.

54. La dette publique s'élève à environ 74 milliards de dollars et les mesures d'austérité frappent le plus durement les groupes vulnérables de la société, en particulier les femmes. Récemment, le conseil a proposé un plan visant à rétablir l'accès aux marchés et à parvenir à un budget viable. Pour atteindre ces objectifs, une série de mesures ont été prises, notamment la fermeture d'écoles, la réduction de l'appui accordé aux universités et des réformes de la fiscalité et du travail.

55. **M. Camacho** (Latino Law Student Society) dit que Porto Rico est confrontée à une entreprise d'extermination : la population quitte le territoire, les emplois disparaissent, les écoles ferment et les impôts augmentent. Les hôpitaux manquent de médecins et les denrées alimentaires produites au niveau local sont plus coûteuses que celles qui sont importées. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que le peuple de Porto Rico accepte de vivre sous le joug d'un maître dominant. Les États-Unis ont menti au monde lorsqu'ils ont déclaré en 1953 que Porto Rico était autonome. En 2016, ils ont instauré un régime composé de sept membres pour gérer Porto Rico. Ce régime dispose d'un pouvoir autoritaire absolu et a commencé à l'exercer.

56. Porto Rico est une colonie des États-Unis. L'intervenant a servi en Iraq et en Afghanistan en tant

que capitaine de l'armée de l'air américaine et a appris à lutter pour la démocratie, mais l'ONU et les cinq membres permanents de son Conseil de sécurité peuvent adopter un comportement sélectif face aux crises qui éclatent à travers le monde. Aucune arme de destruction massive n'a jamais été trouvée et l'ONU n'a pas encore pu faire en sorte que justice soit rendue. Le Comité a la responsabilité, au niveau mondial, de garantir que chacun puisse jouir de ses droits fondamentaux de manière égale. Depuis plus de 30 ans, des voix s'élèvent pour demander au Comité de renvoyer la question de Porto Rico devant l'Assemblée générale et pour exhorter l'ONU à reconnaître que Porto Rico est colonisée par les États-Unis. Il est inconcevable que l'ONU, une organisation mondiale, pratique une diplomatie discriminatoire et ne s'engage pas en faveur de la démocratie universelle. Porto Rico ne peut pas attendre plus longtemps. Lorsque la diplomatie échoue, la guerre est imminente; lutter pour l'indépendance et les droits de l'homme revient à lutter pour la justice.

57. **M^{me} López** (coordonnatrice à New York de la campagne visant à faire libérer Oscar López Rivera) dit que le fait qu'elle s'adresse au Comité dans la langue de l'opresseur s'explique par l'assimilation forcée des 5,5 millions de Portoricains de la diaspora. La situation coloniale de Porto Rico a été transposée aux quartiers portoricains des villes américaines.

58. En 2017, toutefois, le fils bien-aimé de Borinken, Oscar López Rivera, est enfin de retour chez lui. Depuis que son assignation à résidence a été levée le 17 mai, cette victoire est célébrée à Porto Rico et au sein de la diaspora. Cependant, la présence d'Oscar au défilé portoricain de New York a contrarié certaines personnes en haut lieu et une campagne médiatique, financée par quelques membres de l'élite et soutenue par le Federal Bureau of Investigation, a été lancée pour déformer la vérité et créer un climat hostile qui a mis en danger la vie d'Oscar et de ses partisans. Des mesures de sécurité strictes ont été prises et, en juin, le retour d'Oscar, accueilli en héros, a été couronné de succès. Le comité chargé d'organiser le défilé portoricain n'a pas plié face à la pression exercée par les parraineurs. À Porto Rico et dans la diaspora, Oscar est devenu un symbole de liberté et un modèle pour la justice sociale en raison de sa persévérance et de sa résilience. Sa libération permet d'entrevoir le début du processus de décolonisation.

59. **M. López Sierra** (Compañeros Unidos para la Descolonización de Puerto Rico) dit que, à l'issue d'un nouveau débat concernant la décolonisation de son pays et après que le Comité aura rédigé la résolution 36 à la fin de ses travaux, le Gouvernement des États-Unis sera de nouveau prié de rendre immédiatement sa souveraineté à Porto Rico. Si la démocratie a un sens, le

colonialisme devrait être éliminé au cours de la troisième décennie que le Comité consacre à cette question.

60. Le Gouverneur de l'État de New York, plusieurs grandes entreprises et même les New York Yankees ont boycotté le défilé portoricain de 2017 au motif que, selon eux, Oscar López Rivera était un terroriste portoricain, alors que l'intervenant le considère comme un héros national. Cette allégation a la même origine que la crise à Porto Rico. En vertu du droit international, le Gouvernement des États-Unis est le véritable terroriste. Oscar López Rivera a consacré toute sa vie à réaliser les souhaits de la communauté internationale, et quiconque lutte pour la décolonisation de son pays est en droit d'user de tous les moyens nécessaires.

61. **M^{me} Martínez Padilla** (Fédération des enseignants de Porto Rico) dit que l'enseignement à l'époque de la domination espagnole était largement aux mains de l'Église catholique et que les autorités coloniales manifestaient peu d'intérêt pour l'éducation de la population. Une fois l'île devenue une colonie des États-Unis, le nouveau régime a fait du système éducatif public l'un des rouages du processus d'américanisation et d'assimilation systématiques. L'anglais était la langue officielle à l'école jusqu'à ce que la pression internationale conduite à l'adoption du statut de libre association, donnant ainsi l'impression trompeuse que Porto Rico avait été décolonisée.

62. En 1990, seuls 10,9 % de la population étaient encore analphabète; les progrès accomplis étaient dus en grande partie à des enseignants compétents et dévoués. Malgré les avancées considérables réalisées à la fin du XX^e siècle, Porto Rico n'a toujours pas sa propre philosophie pédagogique et les autorités fédérales s'immiscent fortement dans le système éducatif. Cette situation est aggravée par l'imposition d'un conseil dictatorial de supervision et d'administration financières qui a ordonné des coupes draconiennes dans les budgets du Ministère de l'éducation et de l'Université de Porto Rico afin que l'île rembourse une dette illégale. Les Portoricains ne peuvent pas réaliser leur potentiel en tant que nation si leur système éducatif est contrôlé par la puissance coloniale.

63. **M^{me} Santos Valderrama** (Juventud Hostosiana) dit que 45 % des Portoricains vivent sous le seuil de pauvreté, que 99,5 % boivent de l'eau polluée et que, bien que le taux d'abandon scolaire soit supérieur à 40 %, il est prévu de fermer 170 écoles publiques. La crise trouve ses racines dans le colonialisme américain et les restrictions économiques imposées par les États-Unis, qui contrôlent, entre autres, la réglementation

douanière, les ressources naturelles et le système éducatif.

64. L'imposition du conseil de supervision et d'administration financières a aggravé la situation économique, politique et sociale de Porto Rico car ce conseil prévoit de diminuer le montant des pensions, de vendre des ressources naturelles protégées, de réduire les services de santé et de diviser pratiquement par deux le budget de l'Université. Le conseil a été créé par le Congrès des États-Unis sans que les Portoricains aient voix au chapitre. Dans l'intervalle, les personnes de la génération de l'intervenante fuient l'île.

65. Un changement de cap radical est nécessaire. Le peuple portoricain doit être libéré de ses chaînes et exercer sa souveraineté. L'enjeu est à la fois politique et humanitaire. Le Comité doit donc offrir ses bons offices pour faire en sorte que le cas de Porto Rico soit ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale afin de garantir l'application du droit international.

66. **M. Tirado** (Alianza Patria) dit que le taux de participation électorale à Porto Rico dépasse généralement les 70 %. Toutefois, seuls 22,93 % des électeurs ont voté à l'occasion du plébiscite de 2017. De ces électeurs, 97,18 % se sont prononcés en faveur du rattachement aux États-Unis mais le taux de participation n'a jamais été aussi faible dans l'histoire récente et, à l'exception du plébiscite de 1967, cette option n'a jamais recueilli aussi peu de voix. Le boycott a été soutenu par 77,07 % des Portoricains. Le plébiscite n'a pas constitué un processus légitime d'autodétermination nationale et ses résultats ne peuvent pas être interprétés comme l'aspiration des Portoricains à voir leur île devenir le cinquante et unième État des États-Unis.

67. Les Gouvernements des États-Unis et de Porto Rico se livrent à de la politique politicienne et privent le peuple portoricain de ses droits. Par conséquent, le Comité devrait s'exprimer sur les différences entre la libre association et l'indépendance et sur le rôle d'une assemblée constituante en tant que mécanisme de décolonisation. L'Assemblée générale devrait également ajouter Porto Rico à la liste des territoires coloniaux, ce qui obligerait les États-Unis à présenter des rapports sur la question, et les États-Unis devraient être instamment priés d'entamer un véritable processus de décolonisation. Enfin, l'intervenant invite le Comité à se rendre à Porto Rico afin d'acquérir une connaissance approfondie de la nature et des conséquences du colonialisme dans l'île.

68. **M. Ramírez Caminatti** (The Immigrant Center) dit que Porto Rico a perdu 70 000 emplois dans le secteur public et 164 000 emplois dans le secteur privé

au cours des 10 dernières années. Les États-Unis partagent la responsabilité de la dette publique de 73 milliards de dollars, de même que certains gouverneurs incompétents qui ont fait un mauvais usage des fonds publics. Le Congrès des États-Unis s'est révélé incapable de prévoir la catastrophe qu'il avait contribué à créer.

69. Selon le Gouvernement des États-Unis, la formule miracle est un conseil composé de huit membres qui n'ont aucune affinité culturelle avec la population et qui n'ont pas été élus par elle, mais qui ont le pouvoir de statuer sur les décisions prises par le peuple portoricain. Le conseil de supervision et d'administration financières est un système tyrannique imposé sans le consentement du peuple. Il dépense de l'argent qui n'existe pas tout en prônant l'austérité.

70. En 2016, le Comité a soutenu le droit de Porto Rico à l'autodétermination. Il est à craindre que, dans 10 ans, le Comité se réunira encore pour débattre de ces questions alors que les Portoricains continueront de souffrir. George Washington lui-même serait également d'avis qu'un peuple devrait être en mesure de choisir et de modifier la façon dont il est gouverné. L'objectif de la décolonisation est le respect du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination. De ce fait, le Comité devrait promouvoir le dialogue entre le Gouvernement des États-Unis et les composantes de la société portoricaine qui appellent à la levée du statut colonial actuel. En outre, tant qu'un véritable processus de décolonisation n'aura pas été enclenché, et pour empêcher la puissance colonisatrice de se soustraire à son obligation de rendre des comptes à la communauté internationale, le Comité devra demander à l'Assemblée générale d'ajouter une nouvelle fois Porto Rico à la liste des colonies et des territoires non autonomes.

71. **M^{me} Ponton Arrington** (Indigenous Women's Knowledge) dit que la terre de son peuple est sous le contrôle de puissances coloniales étrangères depuis le XV^e siècle. La première chose dont un dirigeant colonialiste tente de priver les peuples colonisés est le droit d'être eux-mêmes. C'est pourquoi la première étape de la décolonisation consiste à rétablir ce droit, sans lequel aucun autre droit fondamental ne peut exister.

72. Le Comité est prié de soumettre un projet de résolution à l'Assemblée générale visant à appuyer la demande de l'État national souverain de Borinken de devenir membre à part entière de l'ONU, en gardant à l'esprit que les droits à l'autodétermination et à l'autonomie sont garantis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les puissants doivent rendre des comptes quant à leur

respect des convenances les plus élémentaires et des droits de l'homme.

73. Certains de ceux qui ont intérêt à ce que la colonisation se poursuive ont récemment demandé à ce que des tests ADN soient pratiqués afin d'établir si le peuple dont l'intervenante faisait partie avait disparu. Cette initiative a été rapidement abandonnée étant donné qu'elle a permis de prouver que ce peuple existait toujours, ce qui était contraire aux intérêts de l'opresseur. Que ce soit à l'époque des barons espagnols ou à celle des barons du sucre, son peuple a lutté pour se débarrasser du carcan immonde des langues et des identités imposées par les envahisseurs, mais il a survécu.

74. **M^{me} Velázquez Rodríguez** (Frente Socialista de Puerto Rico) dit que la communauté internationale doit prendre conscience de la gravité de la situation des droits de l'homme et du citoyen à Porto Rico. La création du conseil de supervision et d'administration financières ne correspond pas uniquement à l'imposition d'un instrument politique; elle a également nécessité la mise en place d'un appareil répressif pour contrecarrer la résistance et la protestation. Au cours des dernières semaines, de nombreuses personnes ont été arrêtées, alors même que les policiers ignoraient les raisons pour lesquelles ces arrestations avaient lieu. Pire encore, les personnes concernées ont été maintenues en détention pendant plusieurs jours et n'ont pas été autorisées à contacter leur avocat ou leur famille. La situation ne pourra que s'aggraver car la résistance ne faiblira pas. Il est donc urgent que le cas de Porto Rico soit renvoyé devant des instances supérieures car le règlement de la question du statut colonial de Porto Rico aura des répercussions sur la vie et la sécurité de millions de personnes. Il est trop tard pour formuler de nouvelles promesses.

75. **M. Betancourt** (Institute for Multicultural Communications, Cooperation and Development) dit que le mois de juin 2017 restera dans l'histoire comme le début de la fin de la colonisation du peuple portoricain. Le conseil de supervision et d'administration financières imposé par les États-Unis montre que Porto Rico est toujours une colonie et a donné l'occasion de plaider en faveur de la décolonisation lorsqu'il a admis qu'il ne pouvait pas régler la faillite de Porto Rico à hauteur de 123 milliards de dollars.

76. Néanmoins, les forces favorables au rattachement de l'île aux États-Unis, menées par le Gouverneur, ont fait campagne dans le cadre d'un « plébiscite » factice qui s'est tenu le 11 juin, soit le même jour que le défilé portoricain à New York. Le taux de participation n'a été

que de 23 % et, en tout état de cause, aucun plébiscite ne pourrait être légitime sans les voix de la diaspora. Pendant ce temps, la controverse sur la désignation d'Oscar López Rivera en tant que héros national de la liberté a mis en lumière la question du statut – qui a été politisée par les forces favorables au rattachement de l'île aux États-Unis – et lui a donné plus d'écho que jamais auparavant.

77. Porto Rico devrait se voir accorder l'indépendance avec la double nationalité pour sa population et un dédommagement pour les milliards de dollars que les États-Unis soutirent à l'économie portoricaine depuis des dizaines d'années. En outre, l'île devrait rester indépendante pendant 10 ans avant que soit prise toute décision visant à adopter toute autre forme de gouvernement que le peuple portoricain pourrait vouloir mettre en place. Les États-Unis pourraient ainsi laver la honte coloniale qui entache leur démocratie et recouvrer leur stature morale au sein de la communauté internationale. Les efforts pourraient alors être concentrés sur l'unification du pays, le redressement de l'économie et la paix. La décolonisation pourrait être à l'avantage de Porto Rico, des États-Unis, de l'ONU et de la communauté internationale.

78. **M. Rochet-Santoro** (Concilio de Veteranos y Soldados de Puerto Rico) dit que les anciens combattants portoricains ont manifesté contre l'impérialisme et le colonialisme des États-Unis, qui ont condamné Porto Rico à un état de servitude coloniale qui devrait être considéré comme une honte pour un pays prétendant défendre les droits de l'homme, la liberté et la démocratie. Toutefois, dans la situation coloniale de Porto Rico, les États-Unis traitent les Portoricains comme s'ils étaient des esclaves. Leur pouvoir est absolu et réduit à néant tous les principes relatifs aux droits de l'homme, à la liberté et à la démocratie. Le Comité devrait exiger que le Gouvernement des États-Unis se conforme à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le monde entier doit savoir que les anciens combattants portoricains rejettent le colonialisme et la servitude. Le colonialisme est l'expression du racisme et de la suprématie blanche. Les anciens combattants portoricains ont demandé à être soutenus et ont appelé à la solidarité en faveur de la décolonisation de Porto Rico.

Projet de résolution A/AC.109/2017/L.12 : Décision du Comité spécial en date du 20 juin 2016 concernant Porto Rico

79. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) présente le projet de résolution A/AC.109/2017/L.12 au nom de ses auteurs et dit qu'il incombe à la communauté internationale de concrétiser l'espoir du peuple portoricain de remédier de manière durable à sa situation coloniale, tâche urgente à l'ordre du jour du Comité. Dans le projet de résolution, il est réaffirmé que le peuple portoricain constitue une nation latino-américaine et caribéenne dotée d'une identité nationale propre et distincte, et il est noté que, dans le contexte d'aggravation de la crise économique et financière, le statut actuel de Porto Rico empêche son peuple de prendre les décisions qui lui permettraient de répondre aux graves difficultés économiques et sociales qui sont les siennes et de définir son avenir. La préoccupation suscitée par le fait que le Congrès des États-Unis a imposé à Porto Rico un conseil de supervision et d'administration financières y est exprimée. Il y est également noté que la Cour suprême des États-Unis a décidé en l'affaire *Puerto Rico c. Sánchez Valle* que le Congrès des États-Unis d'Amérique constituait la seule et unique source de l'autorité gouvernementale à Porto Rico, et que toute latitude restreinte accordée à Porto Rico en matière de gouvernance pouvait être suspendue unilatéralement par le Congrès. Dans le texte sont également rappelés la préoccupation exprimée face aux actes commis contre des indépendantistes, notamment la répression, l'intimidation et la collecte forcée d'ADN, et le souhait que des enquêtes soient menées sur ces actes avec tout le sérieux nécessaire et avec la coopération des autorités compétentes. Il y est pris note des déclarations adoptées lors des récents sommets de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Mouvement des pays non alignés; la remise en liberté sans condition du patriote portoricain Oscar López Rivera y est saluée. Un nouveau paragraphe a été ajouté afin de prendre note du fait que l'objectif des consultations organisées par le gouvernement portoricain le 11 juin 2017, auquel ont participé, d'après la Commission électorale de Porto Rico, moins de 23 % des électeurs, n'était pas de promouvoir la décolonisation conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Les auteurs du projet de résolution espèrent que celui-ci sera adopté par consensus.

80. **M. Liu Song** (Chine) dit que la délégation chinoise appuie le projet de résolution.

81. **Le Président** indique que l'Équateur s'est joint aux auteurs du projet de résolution.

82. *Le projet de résolution A/AC.109/2017/L.12 est adopté.*

83. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) dit que l'adoption par consensus du projet de résolution démontre l'ampleur du soutien apporté à la cause de Porto Rico. La délégation cubaine accueille avec satisfaction les importantes communications présentées par les pétitionnaires et propose que davantage de temps soit consacré à leurs déclarations lors des sessions futures. La relation spéciale entre Cuba et Porto Rico remonte à la création du Parti révolutionnaire cubain par le héros national cubain José Martí en 1892; le parti avait notamment pour objectif d'aider à libérer Porto Rico, elle aussi assujettie à la domination coloniale espagnole et à l'occupation militaire des États-Unis. La résolution est un hommage à l'esprit patriotique du peuple portoricain et à la lutte menée par les héros de l'indépendance, tels que Filiberto Ojeda Ríos. Cuba se tiendra aux côtés des Portoricains pour les aider à défendre leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance jusqu'à la victoire finale.

La séance est levée à 18 h 5.